

25 avril 2013

Anglais, espagnol, français et russe
seulement*

**Dixième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite de drogues, Europe**

Vienne, 2-5 juillet 2013

Ordre du jour provisoire et annotations**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
4. Application des recommandations adoptées à la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Réduction de la demande et mesures connexes;
 - b) Mesures pour faire face à l'évolution des tendances de l'usage de drogues, notamment de nouvelles substances psychoactives;
 - c) Élaboration d'une réponse efficace contre le trafic illicite de drogues par conteneurs maritimes.
7. Organisation de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

* L'anglais, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de travail de l'organe subsidiaire.



II. Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le projet d'ordre du jour provisoire de la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, a été approuvé à la neuvième Réunion, tenue à Vienne du 28 juin au 1^{er} juillet 2011.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la dixième Réunion pourrait fixer un calendrier et décider de l'organisation des travaux. On trouvera en annexe au présent document un projet d'organisation des travaux dont elle sera saisie.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONEURO/10/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale

Les participants sont invités à présenter à la dixième Réunion les mesures prises par leur gouvernement en faveur de la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation aux techniques de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et à proposer des mesures pour les surmonter.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales concernant les tendances et statistiques nationales. Les participants sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avant la tenue de la dixième Réunion, un rapport de deux pages informant la Réunion des tendances du trafic illicite des drogues observées en particulier depuis la neuvième Réunion. Seuls les rapports nationaux reçus avant la date indiquée dans l'invitation seront traduits dans les langues de travail de la Réunion.

Un document de séance établi par le Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale en Europe du Sud-Est et en Europe orientale (UNODC/HONEURO/10/CRP.1) sera distribué à la dixième Réunion.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Europe et dans le monde (UNODC/HONEURO/10/2)

4. Application des recommandations adoptées à la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

Les participants sont invités à présenter à la dixième Réunion les mesures prises par leur gouvernement comme suite aux recommandations adoptées à la neuvième Réunion. La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/10/3)

5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, sect. II.A), tels qu'adoptés à l'issue du débat de haut niveau, et a demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y étaient énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits. Au paragraphe 40 de la Déclaration politique, les États Membres ont décidé que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et de son Plan d'action, recommandé que le Conseil économique et social consacre un débat de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue et recommandé aussi que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire sur la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Dans sa résolution 67/193, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", l'Assemblée générale a engagé les chefs des services nationaux chargés de la lutte contre le trafic des drogues, ainsi que la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions, au renforcement de la coopération régionale et internationale. Dans cette résolution, elle a également décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, à la suite de l'examen de haut niveau que la Commission aura organisé à sa cinquante-septième session, en mars 2014, et décidé en outre qu'à sa session extraordinaire, elle examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et procéderait notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Dans sa résolution 56/10, intitulée “Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue”, la Commission des stupéfiants a encouragé les États Membres à fournir aux réunions des organes subsidiaires, par l’intermédiaire du questionnaire destiné aux rapports annuels, des informations plus détaillées sur les progrès réalisés dans l’application du Plan d’action par les États Membres; encouragé les États Membres, en consultation avec l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à consacrer au moins un des groupes de travail des réunions des organes subsidiaires de la Commission à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d’action, sur la base des rapports présentés par les États à l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et prié les réunions des organes subsidiaires de la Commission de formuler, à l’issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire réellement progresser l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action.

Dans sa résolution 56/12, intitulée “Préparatifs de l’examen de haut niveau de l’application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue”, la Commission a invité les participants à l’examen de haut niveau à prendre en compte les travaux des réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, en particulier les initiatives propres à encourager la coopération en matière de détection et de répression du trafic de drogues.

À la dixième Réunion, les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d’action, les effets de ces difficultés sur la suite donnée à ces textes et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, pourrait apporter à la Commission des stupéfiants à cet égard.

6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail ad hoc seront constitués en vue d’examiner des questions d’intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces questions. Pour chacun des thèmes examinés par un groupe de travail, la Réunion devrait formuler des recommandations régionales visant à faire réellement progresser l’application de la Déclaration politique et du Plan d’action, comme le lui a demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 56/10. Les groupes de travail seront invités à présenter leurs constatations, conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la dixième Réunion.

a) Réduction de la demande et mesures connexes

Les participants au groupe de travail sur la réduction de la demande et les mesures connexes sont encouragés à échanger des informations sur la contribution de leurs services aux stratégies nationales de réduction de la demande, en donnant des exemples concrets des mesures efficaces et des difficultés rencontrées. Ils sont invités à partager les enseignements tirés en ce qui concerne le rôle qu’ils ont joué dans l’élaboration de stratégies de réduction de la demande et les contributions

qu'ils ont apportées à la formulation de recommandations à l'appui d'une approche globale en matière de réduction de la demande et de l'usage de drogues illicites. Ils pourraient examiner différentes méthodes utilisées pour réduire la demande illicite de drogues afin de montrer la diversité des approches adoptées en la matière, dans lesquelles toutefois la prévention est un objectif commun. Les participants pourraient notamment examiner comment les mesures de détection et de répression visant à réduire l'offre de drogues peuvent être efficacement associées à des mesures de traitement et de réadaptation pour une meilleure santé des communautés.

Les participants pourraient examiner les questions suivantes: quelles sont les initiatives de réduction de la demande auxquelles vous avez récemment participé? Quelles étaient les actions prévues dans le cadre de cette initiative? Des initiatives visant en particulier les enfants et les jeunes ou un autre groupe vulnérable ont-elle été prises? Y a-t-il des expériences ou des bonnes pratiques en matière de renforcement de la coopération et de la coordination avec d'autres services pertinents, comme les services sanitaires, que vous pourriez partager?

b) Mesures pour faire face à l'évolution des tendances de l'usage de drogues, notamment de nouvelles substances psychoactives

Les participants au groupe de travail sur les mesures pour faire face à l'évolution des tendances de l'usage de drogues, notamment de nouvelles substances psychoactives sont encouragés à examiner les difficultés rencontrées face à l'évolution des marchés illicites de la drogue pour répondre aux demandes des consommateurs. Ils sont invités à partager des informations sur les mesures prises pour faire face à l'évolution des tendances de la culture et du trafic de cannabis, ainsi qu'aux effets de l'attitude du public à l'égard de la consommation de cannabis. Ils sont également invités à examiner les incidences de l'augmentation de nouvelles substances psychoactives qui ne sont pas visées par les conventions internationales relatives aux drogues ainsi que les tendances du trafic de ces substances, les principales données disponibles sur ces substances et les groupes responsables de leur fabrication, de leur trafic et de leur offre, et les problèmes liés à l'identification et au démantèlement des sites de fabrication illicite.

Les participants pourraient examiner les questions suivantes: quelles sont les nouvelles tendances de l'usage de drogues que vous avez observées? Quelles sont les mesures qui ont été prises à cet égard? Quels sont les principaux problèmes rencontrés? Quelles expériences, enseignements ou bonnes pratiques, notamment en matière législative, pouvez-vous partager?

c) Élaboration d'une réponse efficace contre le trafic illicite de drogues par conteneurs maritimes

Les participants au groupe de travail sur l'élaboration d'une réponse efficace contre le trafic illicite de drogues par conteneurs maritimes sont encouragés à accorder une attention particulière aux mesures visant à lutter contre le trafic illicite dans la chaîne d'approvisionnement internationale. Pour ce faire, ils doivent tenir compte tant des objectifs de détection et de répression que de la nécessité de faciliter les échanges. Ils étudieront les tendances actuelles du trafic, notamment d'héroïne, de cocaïne et de précurseurs par conteneurs maritimes. Ils sont invités à examiner les tendances en ce qui concerne les circuits commerciaux et les itinéraires de transports utilisés par les trafiquants et le fonctionnement des mécanismes existants

d'échange d'informations entre les autorités concernées. Ils sont priés de fournir des exemples d'enquêtes menées suite à l'interception de drogues acheminées dans des conteneurs maritimes. Ces exemples seront utiles pour discuter des difficultés rencontrées et des expériences acquises et pour examiner les moyens d'améliorer encore la coopération.

Les participants pourraient examiner les questions suivantes: quels sont les cas concrets de trafic de drogues illicites par conteneurs maritimes que vous avez enregistrés? Quelles sont les mesures qui ont été prises en matière de répression et d'enquête? Par quels moyens des informations ont-elles été échangées entre les acteurs concernés? Quels ont été les principaux problèmes rencontrés? Quels expériences, enseignements ou bonnes pratiques pouvez-vous partager?

7. Organisation de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

Les participants à la dixième Réunion sont invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, y compris les thèmes qu'ils souhaitent traiter au sein des groupes de travail.

Ils sont également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/10/4)

8. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports de pays.

9. Adoption du rapport de la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la dixième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, à la dernière séance de la Réunion.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mardi 2 juillet		
8 heures-10 heures		Inscription
10 heures-13 heures		Ouverture
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
15 heures-18 heures	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (<i>suite</i>)
	4	Application des recommandations adoptées à la neuvième Réunion
	5	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
Mercredi 3 juillet		
10 heures-13 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 1
15 heures-18 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 2
Jeudi 4 juillet		
10 heures-13 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 3
15 heures-18 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 3 (<i>suite</i>)
Vendredi 5 juillet		
10 heures-13 heures	7	Organisation de la onzième Réunion
	8	Questions diverses
	9	Adoption du rapport de la dixième Réunion
15 heures-18 heures	9	Adoption du rapport de la dixième Réunion (<i>suite</i>)